



ADMINISTRATION

Le point sur le budget 2021

Publié le 16 avril 2021

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. En 2021, son montant sera de 41,7 millions d'euros.

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. En 2021, elle s'élève à 30,4 millions d'euros.

La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les

communes... En 2021, elle s'élève à 11,3 millions d'euros.

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose de ses propres ressources, d'une section de fonctionnement et d'investissement, et comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 12 budgets annexes : un pour chaque parc d'activités, un pour le SPANC (Service public d'assainissement non collectif), un pour la GEMAPI, un pour l'eau régie, un pour l'eau DSP, un pour l'assainissement régie et enfin un pour l'assainissement DSP.

Des ressources utilisées à bon escient

Comprendre la répartition du budget ?

Les principales opérations par orientation :

Orientation 1 : pour une économie attractive

Développement économique

- ▶ Travaux zones d'activités (2 296 005€)
- ▶ Acquisitions foncières pour extension parcs d'activités (1 738 289€)
- ▶ Aides à l'agriculture (475 000 €)
- ▶ Plan Enseignes (90 000 €)
- ▶ Concours des vins (200 000 €)
- ▶ Subventions économiques (18 500€)

Tourisme

- ▶ Réhabilitation bergerie du pont du Diable (130 000 €)
- ▶ Financement de l'office de tourisme intercommunal (490 000 €)
- ▶ Fonctionnement activités de pleine nature (60 513€)
- ▶ Subventions événements APN (28 000€)
- ▶ Aménagement gîte équestre Mas de Terrus (20 000€)
- ▶ Plan d'actions Grand Site de France (230 000 €)

Orientation 2 : pour un cadre de vie de qualité

Urbanisme-habitat

- ▶ PIG Rénovissime (356 480 €)
- ▶ Opération façades (250 000€)
- ▶ Réhabilitation logements communaux (230 000 €)
- ▶ Aménagement aire d'accueil gens du voyage (20 000 €)
- ▶ Opération coeur de ville (100 000 €)
- ▶ Etudes urbaines des communes (45 000€)

Environnement

- ▶ Gestion du pont du Diable (146 521 €)
- ▶ Animation sites Natura 2000 (87 900 €)
- ▶ Atlas de la biodiversité (15 000€)
- ▶ Plan de paysage (50 000€)
- ▶ Subventions associations environnementales (18 000€)

Aménagement – patrimoine

- ▶ Investissements sur le patrimoine intercommunal (280 000 €)
- ▶ Maison des services de l'environnement - études (258 000 €)

Déchets ménagers

- ▶ Collecte des déchets (2 574 750 €)
- ▶ Participation au Syndicat centre Hérault (3 563 947 €)

Eau et assainissement

- ▶ Fonctionnement service des eaux (9 461 579 €)
- ▶ Travaux eau : recherche en eau (210 000 €), travaux sur ouvrages (dont château d'eau de Saint-André-de-Sangonis, forages du Pouget et de la Boissière (1 700 000 €), renouvellement réseaux (1 484 000 €)
- ▶ Travaux assainissement : études et travaux stations de Saint-Pargoire, Vendémian et Aniane (2 879 000 €), renouvellement réseaux (2 655 000 €).
- ▶ Gemapi (604 500 €)
- ▶ Spanc (115 000 €)

Orientation 3 : pour des services de proximité

Petite enfance – jeunesse

- ▶ Fonctionnement crèches multi-accueils et RAM (2 928 546 €)
- ▶ Soutien partenaires sociaux et jeunesse (56 000 €)

Mobilité

- ▶ Études Pôle d'échanges multimodal (240 000 €)
- ▶ Études passerelle A750 (62 000 €)

Systemes d'information

- ▶ Tiers lieu numérique (travaux et équipements) (378 900 €)
- ▶ Équipement informatique des services (200 630 €)

Santé

Pôle santé (1 270 000 €)

Orientation 4 : pour la culture

Patrimoine

- ▶ Aménagement cloître et chapelle abbaye d'Aniane (500 000 €)
- ▶ Maison de la pierre abbaye d'Aniane (85 000 €)
- ▶ Plan de restauration du patrimoine vernaculaire communal (50 000 €)

Musique

- ▶ Antenne école de musique Montarnaud (35 000€)
- ▶ Fonctionnement de l'école de musique (694 533 €)
- ▶ Matériels et équipements école de musique (20 000 €)

Lecture publique

- ▶ Matériels et équipements réseau des bibliothèques (40 000€)
- ▶ Aides aux bibliothèques communales (travaux et mobiliers) (40 000 €)
- ▶ Fonctionnement réseau lecture publique (569 533 €)

Action culturelle

Subventions associatives culturelles (122 000 €)

Les montants attribués dépassent souvent à la fois les investissements imputés dans chacun des axes du projet territorial, mais aussi les crédits de fonctionnement. Notez que pour ce qui concerne le développement économique, sont présentées les dépenses liées au soutien de filières et aux animations économiques ainsi que les sommes liées aux parcs d'activités consignées dans les budgets annexes.

PRECELD



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50